



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### Au mois de mars, on change la pile!

**Longueuil, le 4 mars 2016** – Le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL) vous invite à profiter du changement d'heure du dimanche 13 mars pour remplacer la pile de votre avertisseur de fumée et vous assurer de son bon fonctionnement.

#### Quand remplacer la pile?

- Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, remplacez la pile immédiatement. Ces signaux indiquent que la pile est faible et qu'elle doit être remplacée.
- Remplacez la pile à chaque changement d'heure et lorsque vous emménagez dans votre nouvelle résidence.
- N'installez jamais une pile rechargeable.

#### Comment vérifier l'avertisseur de fumée?

- Effectuez une vérification mensuelle de l'avertisseur de fumée en appuyant quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit se faire entendre immédiatement.
- Vérifiez annuellement sa capacité à détecter la fumée en éteignant, avec prudence, une chandelle près de l'avertisseur. S'il est relié à une centrale, communiquez avec la compagnie avant d'effectuer la vérification. Une fois l'essai complété, assurez-vous que la centrale a bien reçu le signal.

#### Comment choisir un avertisseur de fumée?

- L'avertisseur le plus courant est le modèle à ionisation. Il s'installe près des chambres à coucher.
- L'avertisseur à cellule photoélectrique est quant à lui moins sensible aux vapeurs d'eau et de cuisson. Il est donc plus approprié de l'installer près de la cuisine et des appareils de chauffage.
- Depuis quelques années, il existe des avertisseurs de fumée munis d'une pile au lithium. Comparativement aux piles alcalines, les piles au lithium ont une durée de vie beaucoup plus longue, qui peut aller jusqu'à 10 ans, ce qui permet d'éviter leur remplacement deux fois par année.
- Certains avertisseurs de fumée sont munis d'un bouton silence. S'il se déclenche sans raison valable, il vous permet d'arrêter temporairement la sonnerie, sans le débrancher.
- Lors de l'achat de votre appareil, assurez-vous qu'il ait reçu une homologation CSA ou ULC.

#### Où doit-on l'installer?

- Installez un avertisseur de fumée sur chaque étage, incluant le sous-sol.
- Installez l'appareil au plafond à un minimum de 10 cm (4 po) du mur, ou sur un mur à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du plafond. Il doit également être placé à une distance de 100 cm (40 po) d'un ventilateur, d'une prise ou d'un retour d'air.
- Installez un avertisseur de fumée dans le corridor près des chambres afin que tous les occupants l'entendent lorsqu'ils dorment.

## Comment entretenir l'appareil?

- Pour les avertisseurs de fumée à pile, passez doucement l'aspirateur à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur du boîtier au moins une fois par année.
- Pour les avertisseurs de fumée électriques, nettoyez seulement l'extérieur et n'ouvrez jamais le boîtier.
- Si l'avertisseur de fumée est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas un signal sonore après le remplacement de la pile, changez-le.
- Les avertisseurs de fumée doivent généralement être remplacés aux 10 ans, ou selon les recommandations du fabricant. Ne dépassez jamais la date d'expiration inscrite sur l'appareil. En l'absence d'une telle date, remplacez-le immédiatement.

Pour plus de renseignements, communiquez avec la Division des mesures préventives du SSIAL au 450 463-7038 ou visitez le site du ministère de la Sécurité publique du Québec au [securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie](http://securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie).

Source : Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil  
Division des mesures préventives  
450 463-7038